

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 03 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de maintenir un montant de dépenses d'équipement correspondant aux besoins de la commune.
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat et de l'Europe chaque fois que possible et des fonds de concours auprès du HAUT PAYS DU VELAY communauté.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**II. La section de fonctionnement**

**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les principales recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par le HAUT PAYS DU VELAY communauté (HPVc), par l'Etat...
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

b) Les principales dépenses et recettes 2026 de la section :

| <b>Dépenses</b>                                           | <b>Montant</b>      | <b>Recettes</b>                                             | <b>Montant</b>      |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général                               | 97 144.19 €         | Recettes des services                                       | 43 159.00 €         |
| Charges de personnel                                      | 73 000.00 €         | Impôts et taxes                                             | 157 495.23 €        |
| Autres dépenses de gestion courante                       | 119 756.20 €        | Dotations                                                   | 44 740.00 €         |
| Charges financières                                       | 6 300.00 €          | Autres produits de gestion                                  | 12 800.00 €         |
| Titres annulés sur exercice antérieur                     | 2 500.00 €          | Atténuation de charges                                      | 0.00 €              |
| <i>Total Dépenses réelles</i>                             | <i>298 700.39 €</i> | Mandats annulés sur exercice antérieur                      | 0.00 €              |
| Charges amortissements (écritures d'ordre entre sections) | 39 150.00 €         | <i>Total recettes réelles</i>                               | <i>258 194.23 €</i> |
| Virement à la section d'investissement                    | 40 000.00 €         | Produits d'amortissement (écritures d'ordre entre sections) | 7 800.00 €          |
|                                                           |                     | Excédent de fonctionnement 2025 reporté                     | 111 856.16 €        |
| <b>Total général</b>                                      | <b>377 850.39 €</b> | <b>Total général</b>                                        | <b>377 850.39 €</b> |

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 Charges à caractère général

On note une augmentation de 41 %. Il s'agit d'une approche prudente avec pour une majorité des postes des montants proches de ceux du budget prévisionnel 2025.

Les principales évolutions concernent les postes ci-après :

**Electricité**

Pour 2026, les tarifs devraient être stables grâce à notre contrat groupé avec le syndicat départemental d'électrification de Haute-Loire.

L'augmentation par rapport à 2025 est due :

- Le coût du foyer à l'école avec une estimation à 1 100 euros

**Carburant**

On budgète en recettes 23 % de la somme inscrite en dépenses au titre de la participation de la commune de Saint André en Vivarais

**Fournitures administratives**

Est budgété l'achat de reliures pour les registres.

**Autres locations mobilières**

Il s'agit de l'écran installé dans la salle du conseil municipal

**Terrains fleurs**

On prévoit 1 500 € de fleurs et 500 € de dépenses diverses.

**Entretien et réparations des bâtiments publics**

Pour 2026, on prévoit notre participation au curage au bassin de rétention des eaux pluviales urbaines situé sous le spa.

**Entretien et réparation voirie**

L'objectif est de poursuivre l'entretien des chemins communaux à hauteur de ce qui a été réalisé en 2025. Ce poste comprend également les frais de déneigement au titre de l'hiver 2025/2026.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**Entretien matériel roulant**

23 % à refacturer à la mairie de St André en Vivarais.

**Réception**

Même si le montant est assez faible, ce poste a été souvent sous-estimé les années précédentes.

Chapitre 012 Charges de personnel :

Les postes de secrétaire général de mairie, des deux agents techniques restent inchangés. Par contre, le second poste d'agent administratif va évoluer avec le départ d'Odile Pianello et l'arrivée de Fanny Bouhelier.

Ce poste représente 31 % des dépenses de fonctionnement réelles (hors versement du solde des excédents des budgets annexes clos au 31/12/2024), mais est compensé en partie par la contribution de la poste pour le fonctionnement de l'agence postale communale.

Pour 2026 ont été budgétés :

- Une augmentation du point d'indice de 3 %
- Une période de tuilage de 3 semaines sur le poste d'agent administratif
- L'achat de bons cadeaux remis aux agents
- La participation à la mutuelle santé pour deux agents.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Elles sont constituées de deux postes principaux :

- Les indemnités des élus
- Le versement de la subvention à l'Ogec sur la base de 36 enfants avec le forfait départemental arrondi à 900 euros/enfant.
- Le versement du solde des excédents des budgets annexes eau et assainissement pour un montant de 60 506,20 € ce qui fait fortement évoluer ce poste par rapport à 2025.

Chapitre 66 Charges financières

Elles prennent en compte les intérêts des emprunts en cours dont pour la première fois l'emprunt contracté pour les travaux de l'école.

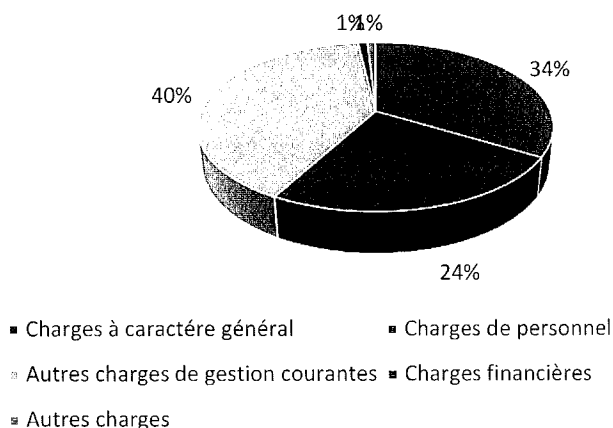
Dotations aux amortissements

Un montant de 39 150,00 € avec pour la première fois des amortissements des travaux de l'école. Toutefois, ces montants sont des estimations pouvant évoluer après échanges avec le conseiller aux décideurs locaux.

Virement à la section d'investissement

Il s'agit d'une prévision à hauteur de 40 000,00 euros

**Répartition des dépenses réelles de fonctionnement**



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

**Recettes de fonctionnement**

Produit et vente diverses 43 159.00 €

**Participation PAC Poste agence communale**

Pas d'évolution par rapport à 2025

**Autres redevances**

Refacturation à l'école 1 100 € EDF et 800€ gaz

**frais de personnel assainissement**

100 heures à 22 euros/heure conformément au tarif fixé par la communauté de communes

**Participation pour frais de tiers**

20 enfants hors commune à 900 euros/enfants

Impôts et taxes 157 495.23 €

Les principaux postes sont :

**Taxes foncières et taxe d'habitation**

Montant sur la base d'une hypothèse de non modification des taux d'imposition mais avec une augmentation de 1.5 % des bases.

**Attribution de compensation et Dotation de solidarité**

Dotations versées par Haut Pays du Velay Communauté sur les mêmes montants qu'en 2025.

**Dotation de solidarité communautaire**

Dotations versées par Haut Pays du Velay Communauté sur les mêmes montants qu'en 2025.

**Taxe de séjour**

Reversée en totalité au comité d'animation de Saint Bonnet le Froid

Dotations et subventions 44 740..00 €

**Dotation globale de fonctionnement et Dotation de solidarité rurale** versées par l'Etat avec une provision quasiment identique aux montants de 2025.

**Dotation des élus locaux**

Reprise à l'identique des sommes versées en 2025

**FCTVA fonctionnement**

Récupération sur les comptes 615221 et 615231 sur la base de 15%

**Participation camion**

Pris 23 % des frais d'entretien et de carburant et d'assurances

**Participation chauffage église**

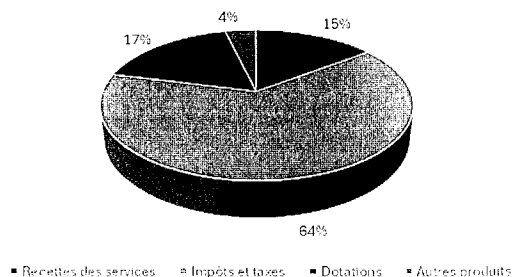
50 % de la dépenses chauffage urbain refacturée à la paroisse de Saint Bonnet le Froid

Autres produits de gestion 12 500.00€

**Baux et crédit-bail**

Loyer crédit-bail 310\*12 mois = 3 720 euros

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

Baux à ferme = 510 euros  
Plus remboursement des Om et charges locatives  
soit 400 euros arrondis à 4600 euros

**Redevance foire**

Redevance versée par Lombard et Guérin

Excédent de fonctionnement N-1 111 856.16 €

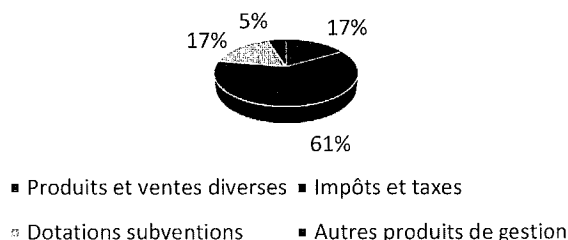
Report d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement de 2025

Amortissement des subventions 7 800.00 €

Amortissement subvention Leader et celles pour les travaux de l'école.

Ces montants sont des estimations qui pourront être amenées à évoluer après les échanges avec le conseiller aux décideurs locaux (DCL).

**Répartition des recettes réelles de  
fonctionnement**



**III. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Les dépenses : elles englobent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- Les recettes : deux types de recettes coexistent :

- o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire
- o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus
- o Le report de l'excédent de la section de fonctionnement des années précédentes.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| <b>Dépenses</b>                                               | <b>Montant</b>      | <b>Recettes</b>                               | <b>Montant</b>      |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------|---------------------|
| Déficit d'investissement reporté                              | 0.00 €              | Virement de la section de fonctionnement 2026 | 40 000.00 €         |
| Remboursement d'emprunts                                      | 26 000.00 €         | Excédent d'investissement 2025                | 184 533.84 €        |
| Travaux de voirie                                             | 72 866.00 €         | Subventions                                   | 391 621.04 €        |
| Opérations diverses                                           | 6 000.00 €          | FCTVA et Taxe aménagement                     | 15 500.00 €         |
| Bâtiments communaux                                           | 506 987.64 €        | Opérations d'ordre                            | 39 150.00 €         |
| Opérations nouvelles                                          | 74 292.05 €         | Excédent fonct année 2025                     | 40 000 €            |
| Opérations d'ordre<br>Amortissement                           | 7 800.00 €          |                                               |                     |
| Transfert des résultats budgets annexes eau et assainissement | 16 859.19€          |                                               |                     |
| <b>Total général</b>                                          | <b>710 804.88 €</b> | <b>Total général</b>                          | <b>710 804.88 €</b> |

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

OPERATION « VOIRIE » :

- Acquisition de terrain (litige Lardon/Bruas) : 5 000.00 €
- Travaux sur le pont des Peyrouses : 15 000.00 €
- Travaux sur voirie faisant l'objet d'une DETR : 52 866.00 €  
(chemin du Fanget, de Gaschon, de la Pouya, du tennis, de la Cistre)

OPERATION « TERRAINS DIVERS » :

- Travaux divers : 6 000.00 €

OPERATION « BATIMENTS COMMUNAUX » :

- Projet d'extension d'un bâtiment communal solde de la maîtrise d'œuvre : 15 000.00 €
- Projet d'extension d'un bâtiment communal solde des travaux : 491 987.64 €.

OPERATIONS NOUVELLES 2025 - 2026:

- Honoraires du cabinet Verdi pour la réalisation du PLU : 22 671.16 €
- Achat d'étrave chasse neige : 15 000.00 €
- Travaux de maçonnerie au cimetière : 14 230.00 €
- Travaux divers : 22 390.99 €

TRANSFERT DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES

Il s'agit du solde des excédents des budgets annexes eau et assainissement à verser en 2026

d) Les subventions d'investissements attendues :

- Haut Pays du Velay Communauté (Fonds de concours attractivité et voirie) : 24 826.84 €
- Etat DETR 2026 voirie : 16 800.00 €
- Haut Pays du Velay Communauté (bâtiment communal) : 30 000.00 €
- Etat DETR 2025 (bâtiment communal) : 69 300.00 €
- Région AURA (bâtiment communal) : 100 000.00 €
- Conseil Départemental de Haute-Loire (bâtiment communal) : 33 600.00 €
- Fonds vert – Etat (bâtiment communal) : 82 639.00 €
- Leader Europe (bâtiment communal) : 18 000.00 €

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID**

- Etat DETR 2026 (Etrave chasse-neige) : 5 600.00 €

**V. Budgets consolidés**

| BUDGET        | SECTION | 2024         |              | 2025         |              | 2026          |                |
|---------------|---------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|----------------|
|               |         | Dépenses     | Recettes     | Dépenses     | Recettes     | Dépenses      | Recettes       |
| PRINCIPAL     | Fonct   | 299 383.11 € | 299 383.11 € | 383 010.46 € | 383 010.46 € | 377 850.39 €  | 377 850.39 €   |
|               | Invest  | 355 626.17 € | 355 627.19 € | 451 999.38 € | 451 999.38 € | 710 804.88 €  | 710 804. 88 €  |
| TOTAL GENERAL |         | 911 677.03 € | 911 677.03 € | 835 009.84 € | 835 009.84 € | 1 088 655.27€ | 1 088 655.27 € |

**VI. Etat de la dette**

|              | Capital restant dû au<br>01/01/2023 | Capital restant dû au<br>01/01/2024 | Capital restant dû au<br>01/01/2025 | Capital restant dû au<br>01/01/2026 |
|--------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| BP           | 230 695.65 €                        | 209 170.98 €                        | 189 057.72 €                        | 301 254.58 €                        |
| <b>TOTAL</b> | <b>416 401.22 €</b>                 | <b>383 032.18 €</b>                 | <b>189 057.72 €</b>                 | <b>301 254.58 €</b>                 |

La forte variation est due au prêt de 140 000 euros souscrit en 2025 pour les travaux sur le bâtiment communal.

